

LE VOILE, LE VISAGE ET LE COMMUNAUTARISME

par Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud

Depuis quatre jours, le port du voile intégral est interdit au Tessin. Les islamistes du comité de Nicolas Blancho n'ont pas perdu leur temps pour défier la loi en faisant déambuler une de leurs activistes afin de susciter une polémique que les médias se sont empressés de rapporter. Une telle interdiction dans toute la Suisse sera probablement bientôt soumise au verdict des urnes car une initiative populaire a été lancée au mois de mars. Pour plusieurs motifs, cette initiative mérite pleinement notre soutien et je vous encourage à la signer sans tarder.

L'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » interdit à quiconque de pouvoir se dissimuler le visage dans les lieux accessibles au public et interdit à quiconque de pouvoir contraindre autrui à se dissimuler le visage en raison de son sexe. L'initiative prévoit des exceptions, notamment si la dissimulation du visage se justifie pour des raisons de santé (le soudeur en train de souder), de sécurité (le policier du DARD en intervention), de climat (l'alpiniste en haute montagne) ou de coutumes locales (carnaval). Elle permettra donc d'agir efficacement contre les manifestants violents, les hooligans et contre la discrimination dont beaucoup de femmes musulmanes sont victimes, à savoir contre le port du voile intégral. Le port d'un voile sera autorisé aussi longtemps que le porteur ou la porteuse du voile est identifiable.

La sécurité remise en cause

En démocratie, chacun doit pouvoir être en mesure d'identifier autrui, même un simple passant dans la rue. Si un individu cagoulé ou voilé se promène dans la rue, il représente aux yeux des autres une source d'angoisse et d'interrogations. Si deux ou plusieurs individus cagoulés se promènent dans la rue, ils représentent même une menace aux yeux des autres. Ce sont les bandits qui ne veulent pas être reconnus, pas les gens honnêtes.

De plus, les forces de l'ordre investies par les autorités démocratiquement élues doivent pouvoir en tout temps procéder à un contrôle d'identité sans se voir opposer un refus pour des motifs religieux. En effet, nul ne sait qui peut se cacher sous un voile. Une femme soumise à des règles moyenâgeuses ? Dans beaucoup de cas probablement. Mais peut-on exclure une femme ou un homme cachant des armes et profitant de la tolérance naïve pour pouvoir les utiliser dans un lieu de grand rassemblement ? Non. Et notre société ne doit pas admettre cette hypothèse au nom de sa tolérance pour des coutumes étrangères.

Sans entrer dans les considérations religieuses, cette initiative se justifie pour la plus élémentaire des questions de sécurité, à savoir identifier les gens de la cité qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Le défi imposé par l'islam

Depuis le début des années 2000, le nombre de musulmans a doublé en Suisse. Désormais, plus de 300'000 d'entre eux sont établis dans notre pays, soit l'équivalent de la population du Tessin. Une tendance nettement à la hausse. La barre des 400'000 sera probablement franchie en 2020. Bien sûr, la majorité de ces personnes n'obligent pas leur femme et leur fille à se voiler au nom d'Allah. Il ne faut cependant pas accorder d'importance à cet argument hypocrite car les masses silencieuses n'ont aucun rôle factuel et concret mais permettent aux extrémistes de justifier leurs revendications.

En réalité, de plus en plus de femmes voilées déambulent dans nos rues et de plus en plus de faits divers rapportent que des élèves musulmans refusent de serrer la main aux femmes

du corps enseignant, que les fidèles de la mosquée locale sont gênés de voir des adolescentes en tenue de gym à quelques mètres de leur lieu de prière, que des jeunes sont enrôlés par des recruteurs de Daesh dans les banlieues de Genève, Bienne ou Winterthour. Qu'on veuille ou non l'admettre, l'islam nous impose un défi. Reste donc à savoir si notre société a le courage de le relever ou si elle préfère s'y soumettre au nom de la tolérance. L'intolérance tolérée par la tolérance ?

A ce titre, le port du voile symbolise parfaitement ce défi. Admettons-nous de tolérer cet affront à la démocratie et aux libertés ? Que l'on se revendique de gauche ou de droite, la réponse ne peut être que non. Cette initiative est donc aussi pertinente pour nous dresser face au défi imposé par l'islam.

Le danger du communautarisme dans le canton de Vaud

En 2003, le canton de Vaud s'est doté d'un article constitutionnel sur les communautés religieuses dites « d'intérêt public ». Si l'on peut comprendre la volonté de dialogue souhaitée à la fin des années 1990 et début des années 2000, il faut considérer que la situation a beaucoup évolué et qu'elle représente aujourd'hui un risque non négligeable de ghettoïsation et de revendications communautaristes.

A ce jour, plusieurs communautés se réclamant du christianisme et de l'islam ont émis le souhait d'obtenir ce statut d'intérêt public et donc d'obtenir une reconnaissance officielle dans notre canton. Le risque de voir bientôt des revendications islamiques obtenir une dérogation au nom de leur reconnaissance officielle existe. En effet, comment pourrait-on refuser à des islamistes le droit de manger halal dans les cantines scolaires si leur communauté est officiellement reconnue dans notre Constitution ? Ces mêmes personnes pourraient revendiquer deux semaines de vacances à Ramadan plutôt qu'à Noël. En effet, comment pourrions-nous refuser à une communauté reconnue officiellement qu'elle n'a pas le droit d'avoir des vacances religieuses alors que les chrétiens ont deux semaines à Noël et deux semaines à Pâques ? Et si vous me répondez : « parce que c'est dans nos coutumes », alors je vous suggère d'aller compter le temps qu'il faut à un homme de loi pour se moquer d'une telle argumentation qui n'a naturellement aucune valeur juridique.

Faut-il rappeler que, des socialistes à l'UDC, tout le monde prétend s'engager en faveur de « l'intégration » des étrangers. Dans ce cas, nul ne peut prétendre s'engager pour l'intégration des étrangers et soutenir en même temps une reconnaissance de certaines communautés religieuses qui aboutira à la communautarisation et à la ghettoïsation de la société vaudoise.

L'UDC Vaud est très préoccupée par les dangers de la reconnaissance de certaines communautés religieuses dans notre canton et, après avoir mené un important travail parlementaire sur cette question, le parti va soumettre un projet d'initiative populaire cantonale à ses membres d'ici la fin de l'année.

Dans l'immédiat, notre parti recommande vivement à ses membres, sympathisants et amis de signer et de faire signer l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (www.interdiction-dissimuler-visage.ch).